



Envoyé en préfecture le 05/07/2019  
Reçu en préfecture le 05/07/2019  
Affiché le 05/07/2019  
ID : 063-200071199-20190702-CCPL\_2019\_104-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	34 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : 24 juin 2019  
Date d'affichage : 24 juin 2019

**SEANCE DU 02 JUILLET 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le deux du mois de juillet à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente Jean-Chaux de Mons.

**Présents avec voix délibérante :**

Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRÉNET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLÈRE, Claude RAYNAUD, Henri SULLO (suppléant de Stéphane BARDIN), Guy TIXIER.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

Yolande BURETTE a donné pouvoir à David MOURNET,  
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à André DEMAY,  
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT,  
Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS,  
Philippe LE PONT a donné pouvoir à Yves RAILLÈRE.

**Absents représentés**

Stéphane BARDIN, Josette BREYSSE, Éric GOLD, Jean-Claude PAPUT

**Absents :**

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Pascal ROUGIER

**Secrétaire de séance :** Didier CHASSAIN

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2019-104 : BUS DES MONTAGNES : EVENEMENTS DE L'ANNEE 2019**

**Rapporteur :** Didier CHASSAIN

Comme chaque année, le conseil départemental renouvèle tout au long de l'année l'opération "Bus des montagnes".

Pour ces opérations, le tarif du billet aller/retour est fixé à 3 € par personne et les réservations se font auprès du secrétariat de la Communauté de communes jusqu'à la veille, 12 heures.

La communauté de communes et le conseil départemental se partagent le déficit du transport, ce dernier participant à hauteur de 25 %.

Pour l'année 2019, deux évènements seront organisés :

- Le Sommet de l'élevage, le mercredi 2 octobre 2019
- Le Marché de Noël, au mois de décembre 2019 (date non fixée).

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de mettre en place un transport collectif avec un transporteur dans le cadre du service du Bus des montagnes pour l'ensemble des opérations organisées en 2019 ;
- de prendre en charge le déficit du transport avec le conseil départemental ;
- d'autoriser le Président à exécuter la présente décision et de signer tout document afférent.
- Les crédits sont inscrits au budget primitif 2019.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 05/07/2019

Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

